

17

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 15 mars 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 février 2021	25 février 2021
23	16	15+3		

Délibération n° 15032021.012 : Approbation du compte administratif 2020

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 15 mars** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, **sous la présidence de Monsieur Jackie ALBERT, 1^{er} adjoint et élu le plus âgé de l'assemblée, Monsieur Walter GARCIA, Maire ne pouvant prendre part au vote.**

Membres présents :
Cécile BONNIFAIT, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI, Jean François MALTERRE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents non représentés :
Jean-Pierre PARONNEAU et Patrick MORENNE quittant la séance respectivement à 20h30 et 20h55, n'ont pas pris part au vote, Sandrine GUIBERT, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Martine LLEU, Christèle ROBLIN, Marina BERVOETS.
Secrétaire de séance : Claude RAVON.

Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote du compte administratif, Monsieur Jackie ALBERT est élu président de séance. Le compte administratif 2020 se présente comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Titres émis	742 468.75	1 199 537.09
DÉPENSES	Mandats émis	487 872.27	1 013 198.07
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Déficit		
	Excédent	254 596.48	186 339.02
RÉSULTAT REPORTÉ 2019	Déficit	-278 264.59	
	Excédent		132 263.57
RÉSULTAT CUMULÉ	Déficit	-23 668.11	
	Excédent		318 602.59
RÉSULTAT GLOBAL	Déficit		
	Excédent		294 934.48

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre et 17 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 DBTS --15032021.012-- --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 09/03/2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 16 mars 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA.